

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 475

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Carrières féminines

La « Froebelienn »
(maîtresse d'école enfantine)

ACTIVITÉ.

La « Froebelienn » est chargée de l'éducation et de la surveillance d'enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Elle doit les occuper en les faisant jouer, dessiner, chanter, accomplir de petits travaux manuels, en leur racontant des histoires, etc. Elle exerce son activité soit dans des familles, des instituts, des homes d'enfants, soit comme directrice d'une école enfantine ou d'un jardin d'enfants, public ou privé, en ville ou à la campagne. Dans cet enseignement, elle applique surtout, en Suisse romande et en Suisse allemande, la méthode Froebel, et, dans le canton du Tessin, la méthode Montessori. Dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel, de Genève et du Tessin, les « jardins d'enfants » ou écoles enfantines sont organisés par l'Etat, et correspondent au degré inférieur de l'école primaire; il en est de même à Bâle-Ville, où ils sont entretenus par l'Etat. En Suisse allemande, ils dépendent des communes dans quelques villes et grandes localités rurales; mais la plupart des écoles enfantines relèvent d'associations privées.

APTITUDES REQUISITES.

Les conditions fondamentales qu'exige l'exercice de cette profession sont les mêmes que pour l'enseignement en général, à savoir: santé, intelligence, dons pédagogiques. Il faut y ajouter l'amour des petits enfants, de la bonne humeur, de la patience et de l'adresse manuelle. Du talent pour la musique et le dessin est indispensable. La compréhension des questions sociales devrait aussi, plus que cela n'a été le cas jusqu'à présent, entrer en ligne de compte dans le choix de cette profession, car une bonne ma-

tresse d'école enfantine doit pouvoir donner aux parents des conseils concernant l'éducation de leurs enfants, doit organiser des réunions de parents pour les éclairer sur tous les points qui peuvent les intéresser, et doit être capable de faire progresser de toute manière l'idéal des jardins d'enfants.

FORMATION PROFESSIONNELLE.

Il faut distinguer entre les cours qui préparent à la profession de maîtresse d'école enfantine ou de directrice de jardin d'enfants, et ceux qui contribuent plutôt à la culture générale de la femme, ou qui enseignent à occuper les petits enfants. Ceux-ci ne durent qu'un an, parfois moins, et ne confèrent pas le droit de diriger une école enfantine publique.

Les études professionnelles peuvent se faire dans quelques villes par des cours donnés dans les écoles supérieures: c'est le cas à Bâle, à Berne, à Genève (Ecole supérieure des jeunes filles, section pédagogique), à Lausanne (Ecole normale), à Neuchâtel (Ecole normale) et à Zurich. D'autres institutions préparent également à cette profession, toutes en Suisse allemande, sauf l'Institut des Sciences de l'Education (J.-J. Rousseau) à Genève. Toutes ces écoles préparent à l'obtention d'un diplôme reconnu par l'Etat.

L'AGE D'ADMISSION est partout de 17 à 18 ans, sauf à Lausanne (16 ans) et à Bellinzona (14 ans). Dans les cantons de Genève et de Neuchâtel la maîtresse d'école enfantine doit avoir suivi l'école normale officielle, ses études professionnelles faisant ainsi automatiquement suite à l'école secondaire. Ailleurs, on demande presque partout la préparation de l'enseignement secondaire. Il faut passer un examen d'admission pour entrer dans les écoles de Bâle, Zurich, Berne, Saint-Gall, Lausanne, Neuchâtel et Genève.

UN STAGE PRATIQUE PRÉLIMINAIRE...

...parmi des enfants qui n'ont pas encore l'âge de fréquenter l'école est exigé par plusieurs

écoles normales. L'Association suisse *Kindergratenverein* fait tous ses efforts pour obtenir des études préliminaires et une préparation pratique plus approfondie, et pour unifier davantage la formation professionnelle des maîtresses d'école enfantine. Pour l'admission dans une école normale de maîtresses d'école enfantine, elle pose les conditions minimum suivantes: âge d'entrée 18 ans, au moins 9 années d'études antérieures, 6 mois d'activité pratique dans un home d'enfants ou une famille. Le temps qui s'écoule entre la sortie de l'école obligatoire et l'entrée dans une école normale devrait, autant que possible, être employé par la future « froebelienn » à approfondir sa culture générale et à acquérir des connaissances pratiques en économie domestique et en puériculture.

LA DURÉE DES COURS...

...est variable: de deux ans à Bâle, Zurich, Berne, St-Gall, Ingenbohl, Menzingen, Lausanne et à l'Institut des Sciences de l'Education à Genève; dans les écoles supérieures de Genève et de Neuchâtel, les cours durent trois ans et sont suivis d'un stage payé de deux ans dans les écoles enfantines. Le *Kindergratenverein* demande que les études s'étendent sur deux ans au minimum. Dans plusieurs villes, et notamment à Lausanne, Neuchâtel et Genève, les cours ont lieu chaque année.

FRAIS: À Bâle et à Lausanne (externat), les cours sont gratuits; à Neuchâtel, ils ne le sont que pour les jeunes filles originaires du canton. A Zurich, le cours est gratuit pour les élèves habitant la ville; les jeunes filles dont les parents habitent le canton paient 80 fr. par an, les autres, 120 fr. Dans les autres établissements le prix varie d'environ 360 à 750 fr. pour le cours entier, mais il faut souvent ajouter à cette somme 100 à 120 fr. pour le matériel d'enseignement.

(A suivre.)

Le Mouvement Féministe vous a tenus au courant des différentes pétitions que nous avons adressées aux autorités fédérales cet hiver. Nous nous occupons actuellement des salaires déplorables payés pour le travail à domicile, et nous espérons arriver à une amélioration par l'adoption de dispositions légales sur la question. Nous vous serons reconnaissantes si vous avez quelques observations à nous faire à ce sujet.

Les attaques contre le droit au travail des femmes devenant de plus en plus nombreuses, nous vous rappelons que le *Guide du conférencier* préparé par notre « Commission pour la lutte contre les effets de la crise », est imprimé, et que vous pouvez vous le procurer pour 80 centimes auprès de l'Office suisse pour les professions féminines (Schanzengraben, 29, à Zurich). Ce *Guide* contient des renseignements très intéressants, notamment sur la question du double gain dans les postes de l'administration de la Confédération et des cantons.

Nous vous recommandons l'initiative lancée par l'*'Union Europa'* en faveur d'un contrôle des industries privées des armes de guerre. Bien que nous ne puissions pas, en tant que femmes, signer cette initiative, nous tenons à donner notre appui moral à l'*'Union Europa'*, qui poursuit le même but que la Commission créée autrefois par l'Association pour la S.D.N. et dont nous avions fait partie.

Notre appel pour la paix a rencontré beaucoup d'échos et dans plusieurs endroits, les femmes se sont mises à l'œuvre avec sérieux, cherchant à répondre nos idées. Les Eglises ont également répondu à notre demande avec empressement et organisent des manifestations pour la paix, à Pâques ou le 17 mai. D'autre part, plusieurs bons travaux ont été envoyés de Suisse pour le concours organisé par le Conseil International, sur les meilleurs moyens de répandre l'idée de paix parmi la jeunesse.

Nous sommes certaines que tous ces efforts ne seront pas vain. Un premier pas modeste, mais important, sera fait s'ils éveillent en nous le désir de travailler pour la paix, même au prix de quelques sacrifices personnels.

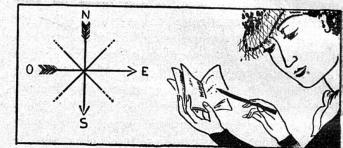
Nous attendons vos propositions pour l'ordre du jour de l'Assemblée générale, et vous envoyons, Mesdames et chères alliées, nos salutations très sincères.

Pour le Comité:

CLARA NEF.
ALICE RECHSTEINER-BRUNNER.

des femmes contre la guerre et le fascisme» vient de se tenir à Paris. Il permet de constater le développement prodigieux rapide du « Mouvement ». Ses principaux thèmes d'étude étaient: la propagande et l'action à la campagne; l'unification des forces féminines pour la défense de la paix, de la liberté et des droits des femmes. Ils susciteront de très intéressantes interventions, non seulement des déléguées, mais encore d'organisations non affiliées, sur l'entrée des femmes dans les Commissions municipales. A la dernière séance, consacrée à l'unification des forces féminines, de nombreuses organisations exprimèrent l'importance qu'elles attachent au travail des femmes dans la lutte contre la guerre, et pour l'amélioration des conditions sociales, et la « Ligue des mères et des éducatrices pour la paix » y affirma son désir de collaboration. Diverses protestations relatives aux persécutions subies en Allemagne, en Roumanie, en Grèce, par de nombreuses personnalités furent votées par acclamation.

S. F.



Carnet de la Quinzaine

Lundi 27 avril:

GENÈVE: Secrétariat de la S.D.N., quai Wilson, salle G, 11 heures: Ouverture de la XII^e session du Comité de Protection de l'Enfance.

Jeudi 30 avril:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h.: Thé mensuel. Présentation de nouveaux membres. Musique, dictio.

Id. LAUSANNE: Association pour le Suffrage féminin, Lycée-Club, 2 bis, Lion d'Or, 20h. 30: Assemblée générale annuelle. Rapports administratifs divers. Conférence par Mme le Dr. Meier: *De la notion d'inériorité chez la femme comme facteur de névrose*. — Thé. — La séance est publique.

Vendredi 1^{er} mai:

GENÈVE: Union des travailleurs sociaux de Genève, Taverne sans alcool de Plainpalais, 17 h. 30: *L'application de la loi fédérale sur la tuberculose à Genève et ses résultats*. — 19 h. Souper en commun.

Samedi 2 mai:

THONNE: XV^e Assemblée annuelle de l'Association suisse pour la S.D.N., 16 h., Hôtel Bellevue: Discours d'ouverture: M. Boissier, président. — Rapports administratifs, élections du Comité, etc. Souper en commun. — 20 h. 15, Hôtel Freienhof: Assemblée publique: Discours de M. Amstutz, président de la ville de Thonon, Chœur. *La situation internationale*, par M. Oeri, conseiller national (en allemand). — *Le combat contre les démons*, par M. le professeur Adolf Keller (en allemand). — Soirée familiale.

Dimanche 3 mai:

THONNE: XV^e Assemblée annuelle de l'Association suisse pour la S.D.N., 9 h. 30, Hôtel Bellevue: *La situation internationale de la Suisse et la S.D.N.* Introduction par MM. L. Boissier et Ernest Bovet. Libre discussion. — 12 h. 30, Freienhof: Repas en commun. — 14 h. 30: Suite de la discussion; vote éventuel d'une résolution.

The International Suffrage News (JUS SUFFRAGII)

Nouvelles du mouvement féministe à travers le monde
(Texte anglais et français)

Organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Alliance civique et politique des femmes

Prix de l'abonnement annuel: 6 sh. 45,00 fr. suisses

190, Vauxhall Bridge Road, Londres, S. W. I.

Vacances à Vermala

sur SIERRA

FOREST-HOTEL (Altitude de 1700 m.)

Pays de soleil et de la tranquillité. La situation de l'hôtel entouré de forêts de sapins, face aux Alpes et dominant la vallée du Rhône, est une merveille. Service d'ordre entre Montana-Gare et Vermala. Excursions dans la région du Wildstrubel. Prix abordables pour passagers et pensionnaires. Repas végétariens ou régime sur demande.

Saison juin-octobre. — Prospectus.

Mme ZUFFEREY-BAUR, Dir.

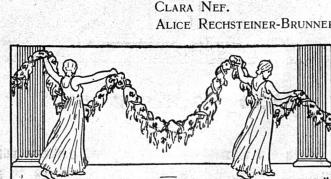
OUVROIR de l'Union des Femmes

Lingerie fine et courante. - Tricotages. Troussoux - Commande - Réparations
Prix modérés

Tous les achats faits à POUVOIR fourniscent du travail à des chômeuses ou à des femmes atteintes par la crise.

21, RUE PIERRE-FATIO :: GENÈVE
(Téléph. 49.797)

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE



A travers les Sociétés

Comité Mondial des Femmes contre la guerre et le fascisme.

Le premier Congrès français du « Mouvement

Echos du Congrès du Christianisme social à Bienn

Le récent Congrès qu'annonçait brièvement un des derniers numéros du *Mouvement*, et qui a eu lieu les 21 et 22 mars, avait été admirablement préparé, et fut d'un bout à l'autre d'un intérêt palpitant — pour ceux du moins que passionnent les questions sociales et qui souhaitent les voir aborder dans la sérénité, en dehors et au-dessus de tout esprit de parti. D'entre les sujets traités, aucun ne pouvait être indifférent à aucune femme de cœur: situation actuelle à Bienn; sort tragique de nombreux vieillards suisses; action éducative du cinéma et responsabilités des chrétiens dans ces divers domaines; l'esprit du Christ trop souvent absent de la société pseudo-chrétienne d'aujourd'hui; les immoralités courantes en matière fiscale, tant du côté de l'Etat que du côté des contribuables; enfin, l'opinion publique indispensable à l'affermissement et aux progrès de la S.D.N., dont elle est la seule arme... Que de choses à glaner dans nos notes d'audition pour le profit des lectrices — et des lecteurs — du *Mouvement*.

Faute de place, nous ne nous arrêterons un instant qu'à l'exposé de M. Arnold Bolle, avocat et notaire à La Chaux-de-Fonds, sur: *L'Impôt et la morale*. Après avoir stigmatisé comme il convient les nouveaux impôts, anticonstitutionnels, parce que portant sur des aliments de première nécessité ou des matières premières indispensables à la vie économique du pays, ce qui interdit Part. 29 de la Constitution fédérale, le conférencier flétrit non moins énergiquement le « truc » de la « clause d'urgence », qu'il qualifie d'insulte au peuple suisse, et d'insulte imméritée, puisque celui-ci, alors qu'en 1915 il y avait urgence

procès des parents, sans s'inquiéter de l'enchaînement économique et politique dont nous sommes tous les victimes, et sans songer que les générations précédentes ont, elles aussi, connu des conflits sexuels, preuve en soit la double morale, jadis reconnue par tous les milieux.

La où nous sommes pleinement d'accord avec M. Ninck, c'est dans ses conclusions. Il préconise une éducation moins intellectuelle, la formation du sens social chez l'adolescent. Une sincérité nouvelle doit régner entre l'éducateur et son disciple. Le *Jugendheil*, organisation d'entraide morale, fondée par des personnalités du monde médical et pastoral, tend à créer dans toutes les localités du pays des cellules sociales, où l'on convoquerait tantôt les parents, tantôt les jeunes gens ou les jeunes filles, pour discuter des problèmes sexuels, du mariage, de la famille. On apporterait ainsi de la clarté dans un monde trouble, du secours aux faibles, et l'on préviendrait bien des misères et des désespérances, en vivant aux jeunes des horizons nouveaux.

L'auteur ne nous en voudra pas, si nous entrevoyns, pour diminuer les conflits des jeunes, encore d'autres moyens que le Mouvement d'Offort et les Fronts.

A. DE M.